



Pour du logement social, ici !

Le 22 mai prochain, le FRAPRU et ses groupes membres amorceront des occupations de bâtiments et de terrains pour revendiquer le financement par Québec et Ottawa, nécessaire à la mise en chantier de 10 000 logements sociaux par année, pendant 5 ans.

Au Québec, c'est près d'un ménage locataire sur 10 qui débourse 80% et plus de son revenu pour payer son loyer, une situation qui entraîne d'extrêmes difficultés pour répondre à tous leurs autres besoins. En effet, comment bien s'alimenter, se vêtir, se transporter, payer ses médicaments et peut-être même profiter de quelques petites sorties, lorsque, dès le 2^e jour du mois, le compte est presque à sec ?

Au Québec, le logement social subventionné permet aux ménages à faible et modeste revenus de payer 25% de leur revenu. Toutefois, le nombre de logements sociaux est bien insuffisant pour répondre aux besoins. Près de 40 000 ménages sont présentement admissibles et inscrits sur une liste d'attente auprès d'un Office municipal d'habitation, dont près de 25 000 ménages seulement à Montréal. Le Canada se situe ainsi au 16^e rang, sur 24 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) quant à la proportion de logements sociaux sur l'ensemble de tous les logements; soit 4,1%, comparé à 34,1% aux Pays-Bas ou 18,7% en France.

Le Canada et le Québec se sont déjà engagés, en adhérant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), à œuvrer «au maximum [des] ressources disponibles» à la réalisation de différents droits, dont celui à un logement suffisant. Cet engagement ne s'est toutefois pas encore traduit par des mesures concrètes et des investissements suffisants.

Le manque dramatique de logements sociaux s'explique par l'inaction des gouvernements, tant au niveau fédéral que provincial. Si Ottawa avait continué à financer le même nombre de logements sociaux qu'à la fin des années 1980, au lieu de se retirer totalement de ce domaine à partir du 1^{er} janvier 1994, le Québec compterait aujourd'hui 69 000 logements publics, coopératifs et sans but lucratif de plus. Québec, pour sa part, soutient le développement de logements sociaux à travers le programme AccèsLogis. Mais, au lieu de faire le choix d'y investir massivement pour répondre aux besoins les plus criants, le gouvernement Couillard a plutôt choisi, en 2015 et en 2016, de couper le nombre d'unités subventionnées de 3000 à 1500.

Les budgets présentés en mars dernier, à Québec et à Ottawa, restent tout aussi décevants. Le budget Leitão a bien annoncé des investissements dans le logement social à la hauteur



Photo: Céline Magontier.

de 3000 unités cette année, mais ces nouveaux investissements n'équivalent qu'au nombre de logements qui n'ont pas été financés depuis deux ans. Au niveau fédéral, 11,2 milliards\$ ont été prévus sur 11 ans, mais peu de ces fonds sont destinés spécifiquement au logement social et aux besoins des ménages à faible revenu. L'incertitude est également maintenue quant à l'avenir des subventions fédérales pour maintenir l'accessibilité financière des logements sociaux réalisés avant 1994 et qui arrivent bientôt à échéance. Le budget annonce que des fonds devront être déterminés au cours de la prochaine année «en vue d'aider les fournisseurs de logements sociaux à faire la transition vers des modèles d'exploitation plus efficaces et plus viables sur le plan financier».

Pour qu'on puisse répondre aux besoins les plus urgents, le FRAPRU revendique 50 000 nouveaux logements sociaux coopératifs, sans but lucratif et publics, en cinq ans. Cette demande, loin d'être exagérée, permettrait de s'occuper sérieusement du respect au droit au logement.

Pour y parvenir, il demande au gouvernement Trudeau de doubler le budget de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), pour soutenir spécifiquement le développement de nouveaux logements sociaux. Il est également essentiel de poursuivre les subventions à long terme versées aux logements sociaux existants, qu'ils soient sous les responsabilités fédérale, provinciale, territoriale ou municipale. Considérant les importants manques à gagner en matière d'habitation dans les communautés

autochtones, des fonds particuliers devraient également être investis de manière récurrente dans la construction et la rénovation de logements dans les communautés des Premières Nations, dans les communautés inuites et nordiques, en impliquant les peuples concernés dans la conception et la réalisation de ces habitations.

Au Québec, le gouvernement Couillard doit choisir résolument d'investir dans le programme AccèsLogis, en augmentant le nombre de logements à réaliser à chaque année, mais également les subventions accordées à chacun d'eux, pour mieux refléter les coûts de réalisation dans chacune des régions. Malheureusement, le gouvernement provincial fait le choix de maintenir les montants de subventions dans AccèsLogis aux taux de 2009 plutôt que de les actualiser aux coûts de 2017, hypothéquant la réalisation de centaines de projets.

C'est pour toutes ces raisons que le FRAPRU et ses membres sont en action! Plusieurs moyens pourraient être utilisés pour augmenter l'offre de nouveaux logements sociaux: poursuivre la construction de logements, notamment pour les familles, acheter des immeubles à logements existants puis les rénover, en vue de les transférer à des coops ou des OSBL d'habitation, ou recycler des bâtisses non-résidentielles. Il ne manque que la volonté politique!

Dès le 22 mai, par une série d'occupations dans différentes villes, nous mettrons en lumière divers endroits où du logement social pourrait être développé, au cœur de nos communautés.

Budget fédéral

Une Stratégie canadienne sur le logement sans ambition

Émilie E. Joly, organisatrice communautaire et responsable des dossiers fédéraux au FRAPRU

Le 22 mars dernier, le ministre des finances, Bill Morneau, a déposé son deuxième budget, lequel compte très peu d'investissements dédiés spécifiquement au logement social. Le gouvernement Trudeau y lance pourtant ses premiers engagements concrets dans le cadre de sa toute nouvelle Stratégie sur le logement. Le FRAPRU est déçu du manque d'ambition de celle-ci. Les Libéraux n'ont pas encore confirmé que le droit au logement était au cœur de leurs préoccupations.

Les investissements annoncés en habitation sont majoritairement faits sous le chapeau généraliste de l'aide au «logement abordable». Il reviendra aux provinces et aux territoires de choisir plus précisément à quelles fins ils les alloueront : logement social, logement abordable privé, suppléments au loyer privés, allocation-logement, soutien pour l'accès à la propriété, aide à la rénovation ou à l'adaptation de domiciles... ?

Le premier budget libéral de 2016-2017 était plus prometteur. Il avait doublé les sommes accordées jusque là par les Conservateurs pour le financement de l'investissement dans le logement abordable ; elles atteignaient 515 millions \$ en 2016-2017 et 495,8 millions \$ en 2017-2018. Dans le dernier budget, l'enveloppe pour les nouvelles ententes du «Partenariat fédéral-provincial-territorial renouvelé en matière de logement» a été ramenée à 3,2 milliards \$ sur 11 ans.

Ottawa ajoute également 5 milliards \$ en 11 ans pour le nouveau «Fonds national pour le logement». Toutefois, il ne précise la proportion qu'il réserve pour développer de nouveaux logements sociaux véritablement accessibles

aux ménages à faible revenu. N'apparaît pas non plus la proportion qui servira à maintenir des bas loyers dans les logements sociaux déjà construits.

Le FRAPRU aurait préféré qu'au moins 2 milliards \$ soient investis à chaque année pour soutenir la réalisation de nouveaux logements sociaux, afin d'aider 1,5 million de ménages canadiens qui ont actuellement des besoins impérieux de logement, dont 348 485 vivent au Québec, de même que l'engagement formel de

reconduire les subventions au loyer des locataires à faible revenu qui habitent dans les logements sociaux réalisés avant 1994 et qui vont arriver incessamment à échéance.

Le fédéral cible davantage la classe moyenne ; répondre aux besoins des ménages les plus mal-logés n'est apparemment pas sa priorité. Alors qu'Ottawa annoncera bientôt une autre stratégie, pour réduire la pauvreté cette fois, le FRAPRU s'attendait à des investissements mieux ciblés en matière d'habitation.

Budget Morneau 2017

Investissement total du 11,2 milliards \$ en 11 ans dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le logement

- 3,2 milliards \$ pour un nouveau partenariat fédéral-provincial-territorial (semblable à l'Initiative sur le logement abordable des Conservateurs), afin de :
 - réaliser de nouveaux logements abordables,
 - rénover ceux déjà bâtis,
 - subventionner les suppléments au loyer pour les locataires à faible revenu,
 - et «d'autres initiatives des provinces» ;
- 5 milliards \$ pour un nouveau «Fonds national pour le logement», dont les modalités seront connues ultérieurement, destiné également au développement de nouveaux logements abordables, pour notamment venir en aide «aux plus vulnérables, dont les aînés, les autochtones, les survivants de violence familiale, les personnes handicapées, ayant des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et les anciens combattants» ;
- 300 millions \$ pour le logement nordique, qui se répartira comme suit :
 - 240 millions \$ au Nunavut,
 - 36 millions \$ dans les Territoires du Nord-Ouest,
 - 24 millions \$ au Yukon ;
- 225 millions \$ pour les Autochtones hors réserve ;
- 2,1 milliards \$ pour la lutte à l'itinérance ;
- 220 millions \$ pour rendre des terres et des bâtiments excédentaires du fédéral accessibles aux développeurs de logements abordables ;
- 241 millions \$ à la SCHL, pour faire de la recherche sur le logement ;
- 4 milliards \$ (en 10 ans) pour les communautés autochtones, dont une partie non précisée est dédiée au logement.

L'accessibilité universelle ou Comment rendre l'égalité concrète

Laurent Trépanier Capistran, agent de défense des droits, responsable en Santé et services sociaux – Habitation, Ex Aequo

L'accessibilité universelle (AU) est un concept qui vise à rendre un bien ou un service utilisable de manière autonome par toute personne, peu importe ses caractéristiques intrinsèques ou ses limitations fonctionnelles. Loin de se limiter au cadre bâti, l'AU comporte quatre axes, soit celui des communications, du cadre bâti, des services et de la sensibilisation. Elle a été pensée afin de rendre les personnes en situation de handicap capables de fonctionner sans aide extérieure.

L'AU chez soi

Comment préparer un souper dans une cuisine qui ne permet pas l'utilisation de l'évier ? Comment accomplir son hygiène personnelle de façon autonome si on ne peut utiliser la toilette

ou la douche ? Avec ses deux exemples en tête, on comprend que l'application architecturale est assurément l'axe qui attire le plus l'attention considérant les contraintes pouvant empêcher les personnes d'habiter convenablement leur résidence.

L'AU vise à éradiquer ce type de problème en mettant en valeur des designs qui permettent à tous et toutes de pouvoir fonctionner de manière autonome et sécuritaire. Pour pouvoir profiter de l'évier de la cuisine, des modules d'armoires sur roulettes peuvent être installés. Une personne utilisant un fauteuil roulant peut ainsi avoir un évier qui lui alloue un espace pour les jambes afin qu'elle puisse s'en servir. Concevoir la salle de bain en prévoyant le rayon de rotation du fauteuil et un cadre de porte élargi facilite son utilisation pour tous et toutes. Les personnes ayant des limitations fonctionnelles se retrouvent alors dans un environnement où elles ne dépendent pas de l'aide de leurs proches. Une situation qui, lorsqu'elle reçoit les moyens pour être mise en place, est bénéfique à tous les acteurs impliqués et crée les conditions

nécessaires à l'implication sociale des personnes en situation de handicap.

Un concept qui profite à tout le monde

Or, il ne faut pas se méprendre sur l'AU : elle ne profite pas uniquement aux personnes en situation de handicap. En réalité, on peut plutôt dire que ces dernières jouent le rôle de révélatrices des besoins de la population. Si une personne en déambulateur ne peut pas utiliser les escaliers, il y a fort à parier qu'un parent avec une poussette ou le porte-bébé sur le dos les considèrera aussi comme un obstacle.

Il nous faut donc penser constamment à intégrer le concept qu'est l'accessibilité universelle dans le cadre des projets que nous demandons et que nous construisons. Pour ne laisser personne derrière, que ce soit une personne en situation de handicap, une personne aînée, les parents et leur bébé ou la personne blessée temporairement, il faut mettre en œuvre ce concept qui contribue à ce que tous et toutes soient placés sur un pied d'égalité.

Budget Leitão

Pas d'espoir retrouvé pour les personnes mal-logées

Véronique Laflamme, organisatrice communautaire et responsable des dossiers québécois au FRAPRU

Alors que le gouvernement Couillard avait les moyens d'investir beaucoup plus, il s'est limité à revenir, dans son budget déposé le 28 mars, au financement, pour l'année 2017-2018, de 3000 nouveaux logements sociaux pour tout le Québec.

Bien que le FRAPRU se réjouisse du retour à des investissements similaires à ceux qui ont précédé les coupes budgétaires des deux dernières années, il déplore que les 3000 nouveaux logements ne fassent que remplacer les unités perdues en raison des politiques d'austérité. Cet investissement est largement insuffisant pour répondre aux besoins des 270 340 ménages mal-logés. Québec aurait pu faire beaucoup plus. Non seulement il disposait de plus d'argent du fédéral pour le logement que les années passées, mais également d'un surplus faramineux de 3,7 milliards \$.

Logement : il faut faire plus que réparer les dégâts des dernières années

Le FRAPRU espérait que le budget donne suite aux recommandations formulées lors des consultations menées l'automne dernier sur les approches d'intervention de Québec en habitation, en assurant la préservation, l'amélioration et la bonification du programme AccèsLogis. Or, malgré des demandes quasi unanimes, les subventions du programme n'ont pas été indexées. Les coopératives et les OSBL d'habitation qui verront le jour continueront de devoir faire avec des montants qui sont les mêmes depuis 2009, ce qui rend leur réalisation particulièrement difficile. Minimale, le budget aurait dû remettre en place les mesures d'aide pour les régions éloignées, coupées elles aussi depuis le budget de 2015.

Par ailleurs, le plan économique confirme que la réflexion du gouvernement sur son approche en habitation n'est pas terminée : « l'objectif gouvernemental est de revoir l'ensemble des programmes en habitation, dont le programme AccèsLogis, afin de réinvestir dans le parc de logements sociaux et abordables ». Même s'il n'en est pas question dans ce budget-ci, ne pensons pas que le gouvernement Couillard ait abandonné la privatisation de l'aide au logement. Les 5800 suppléments au loyer annoncés dans le budget 2015-2016 l'ont été pour 5 ans. Bref, la pérennité du programme AccèsLogis n'est pas assurée. C'est pourquoi, il faut poursuivre la mobilisation pour son maintien et son amélioration.

Le FRAPRU a aussi accueilli avec soulagement le retour des investissements dans les programmes d'aide à l'habitat. Cependant, les 73 millions \$ prévus pour les programmes RénoRégion, Rénovation Québec et d'adaptation de domicile sont insuffisants et inférieurs aux investissements qui y étaient alors consacrés. Plus de 40 000 personnes en situation de handicap habitent dans des logements qui ne répondent pas à leurs besoins et ce ne sont pas les 28 millions \$ investis pour l'adaptation de logements, pour tout le Québec, qui raccourciront beaucoup leurs délais d'attente.

La lutte à la pauvreté encore ignorée

Il est scandaleux qu'un budget prévoyant un surplus, avant les versements au Fonds des générations, parmi les plus importants de l'histoire du Québec, ignore les conditions de vie

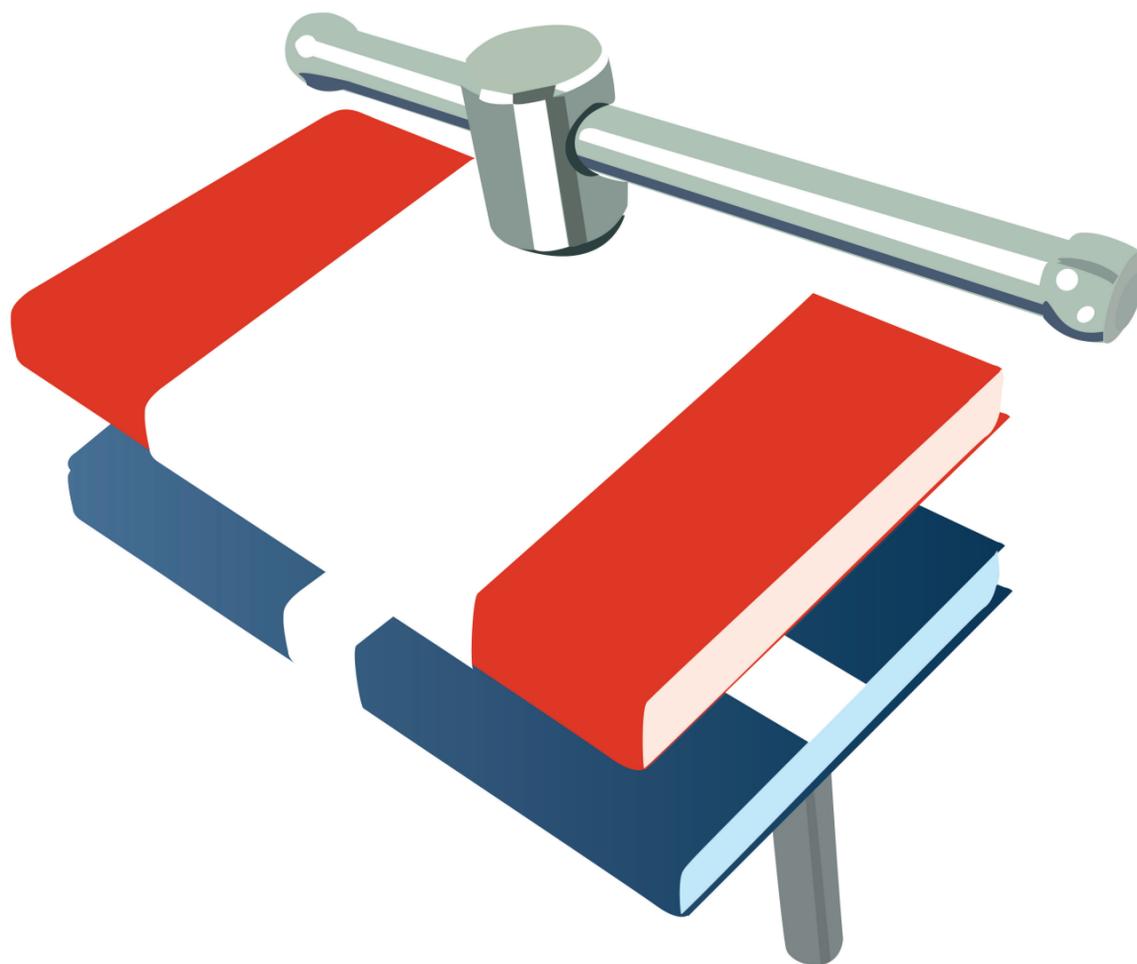


Illustration : Philippe Colas

déplorables dans lesquelles vivent les personnes les plus pauvres. Non seulement l'adoption du troisième plan de lutte à la pauvreté est reportée à l'automne prochain, mais le budget Leitão ne prévoit absolument aucune mesure permettant de rehausser la prestation de base d'aide sociale qui ne couvre même pas 45% des besoins de base. Dans les circonstances, la rumeur d'une nouvelle approche fondée sur le revenu minimum garanti (RMG) pour le nouveau plan de lutte est plus qu'inquiétante. Le FRAPRU s'opposera à toute avenue ayant pour conséquence de réduire ou couper les revenus des sans-emploi et les prestations d'autres programmes sociaux ou mesures sociales en place.

Nouveaux investissements, d'ici 2020-2021, pour le Plan d'action interministériel en itinérance

Comme l'a souligné le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), « même si plus de 7 millions \$ auraient été nécessaires à la grandeur du Québec, cet ajout budgétaire constitue une bonne nouvelle en autant que les sommes investies permettent effectivement de financer une diversité d'interventions ». Les détails sur l'utilisation qui pourra être faite de ces fonds n'ont pas encore été dévoilés. Le FRAPRU souhaite qu'ils puissent être utilisés pour le soutien communautaire en logement social, ainsi que pour d'autres formes d'aide du même type.

La suite du sous-financement des groupes communautaires

Malgré l'important mouvement de mobilisation des groupes d'action communautaire autonome, maintenant réunis au sein de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, le quatrième budget Leitão ne prévoit aucune somme supplémentaire pour leur permettre de mieux réaliser leur mission, mis à part 80 millions \$ supplémentaires accordés au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Cela est particulièrement décevant pour les organismes en défense collective des droits, dont les mem-

bres du FRAPRU, qui demeurent les moins bien financés et qui n'ont reçu aucune indexation de leurs subventions depuis 10 ans. Les 4000 organismes d'action communautaire autonome réclament une augmentation de 475 M\$ par année. Cette somme serait largement couverte, simplement avec la remise en place de la taxe sur le capital pour les banques.

Un budget qui renonce à faire mieux pour l'avenir

Dans les services publics, comme dans les programmes sociaux, le budget ne réinvestit pas suffisamment pour réparer les torts causés par les politiques d'austérité des dernières années. Pire, après avoir coupé dans tous les secteurs, le ministre des Finances se prive toujours de nouveaux revenus. Ce n'est certainement pas une baisse d'impôts d'une cinquantaine de dollars qui compensera pour les hausses de tarifs et pour la dégradation des services publics et des programmes sociaux. Avant d'accorder de nouveaux allègements fiscaux aux entreprises, aussi minimes soient-ils, et de diminuer les impôts, le gouvernement québécois aurait dû augmenter les fonds nécessaires au respect des droits économiques et sociaux, puisqu'il doit le faire « au maximum de ses ressources disponibles », selon le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel il a adhéré.

Ce quatrième budget Leitão confirme la poursuite des politiques néolibérales, qui se traduisent par l'affaiblissement de la capacité de dépenser de l'État et la fragilisation des services publics et des programmes sociaux. Québec a clairement renoncé à adopter une série de mesures budgétaires et fiscales qui lui permettrait de dégager les fonds nécessaires à un réinvestissement massif dans les programmes sociaux, les services publics et l'action communautaire autonome comme le FRAPRU et les autres membres de la Coalition Main rouge le revendiquent. Les mouvements sociaux devront se mobiliser pour éviter que le prochain budget, qui en sera un pré-électoral, ne poursuive sur cette lancée.

La lutte pour 15\$ de l'heure

Le choix entre vivre et survivre

Norman Laforce,
militant au POPIR-Comité logement

Si l'idée du 15\$ de l'heure nous est arrivée des États-Unis, il faut clarifier le contexte dans lequel elle a pris naissance. C'est en 2012, à New York, dans le domaine de la restauration, que des travailleuses et des travailleurs précaires, dont plusieurs sans statut, exigent une augmentation du salaire minimum. La revendication est reprise à travers les États-Unis pour finalement arriver au Canada et au Québec. Elle y est reprise par le Centre des Travailleurs et Travailleuses Immigrant (CTI-IWC) qui, en 2013, forme une coalition de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, domestiques, d'agences de placement ou sans papiers, alors que le Parti Québécois veut revoir sa politique sur le travail précaire. Le ministre de l'époque refusera de les rencontrer, mais les membres continueront à se réunir sur la question. Cette coalition comprend, à ce moment, le CTI, l'Association des travailleurs et travailleuses étranger (ATTET), l'Association des travailleurs d'agences temporaires (ATTAP), Pinay, une organisation des femmes philippines du Québec regroupant surtout des travailleuses domestiques, Mexicain.e.s uni.e.s pour la régularisation (MUR) et Dignité migrante.

Au Québec, la revendication du salaire minimum à 15\$ de l'heure continue son chemin et diverses campagnes sont lancées. En 2015, elle devient la priorité de la coalition CTI qui lance sa campagne appelée «15\$ et justice». Pendant ce temps, le Syndicat Industriel des Travailleurs, travailleuses (SITT-IWW) lance sa campagne intitulée «15-5-7» (salaire minimum de 15\$/heure, 5 semaines de vacances payées et 7 jours de maladie payés par année). Alternative socialiste lance, pour sa part, la campagne «15+» (salaire minimum de 15\$/heure dès maintenant, l'indexation automatique au coût de la vie, pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec, peu importe leur statut migratoire, leur horaire, leur lieu de résidence ou leur type d'emploi).

En octobre 2015, une coalition large fait une conférence de presse et, soudainement, le mouvement prend de l'ampleur. Une manif sur le salaire minimum à 15\$ de l'heure est organisée en avril 2016. Le mois suivant, le gouvernement augmente le salaire minimum à 10,75\$, soit une hausse de 0,20\$ de l'heure, sous les applaudissements du Conseil du patronat du Québec qui considère la hausse de 20 cents raisonnable...

C'est en mai 2016 que Québec Solidaire prend aussi position en faveur du 15\$ de l'heure, suivi par la FTQ qui lance sa campagne «Mini-



Illustration : Philippe Colas

mum 15». En juin 2016, la coalition «15\$ et justice» devient la coalition «15\$ maintenant», un mouvement qui réunit des centrales syndicales, des travailleuses et travailleurs précaires, des groupes politiques ainsi que des groupes communautaires avec une revendication centrale commune. En octobre 2016, la campagne «5-10-15» (horaire de travail 5 jours d'avance, 10 jours de congé payés par année pour maladie ou responsabilités familiales et salaire minimum de 15\$/heure) est lancée, notamment, par des centrales syndicales, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), des groupes communautaires, dont le Collectif pour un Québec sans pauvreté, et le Front de défense des non-syndiqués, une coalition de plus de 25 groupes populaires et syndicaux.

Cette coalition a eu deux rencontres officielles plus ou moins fructueuses avec la ministre du Travail, mais le gouvernement a décidé de conserver sa stratégie des hausses annuelles «pour s'ajuster à l'évolution de l'économie québécoise» en visant «une hausse progressive du salaire minimum sur quatre ans». Le gouvernement prévoit donc qu'en 2020, le salaire minimum sera de l'ordre de 12,45\$. On est non seulement loin du 15\$ de l'heure, mais on est aussi loin du salaire recommandé par l'étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) qui disait, en 2016: «Nous sommes arrivés au constat qu'un salaire minimum à l'échelle du Québec devrait être fixé à 15,10\$ pour respecter les différents critères qui fondent la notion de salaire viable. À ce jour, 26% des travailleurs et travailleuses du Québec gagnent moins que ce seuil.» Pendant ce temps, les loyers continuent d'augmenter, le panier d'épicerie pourrait coûter annuellement 420\$ de plus, et, malgré tout, le gouvernement s'entête à couper et à ignorer la réalité des personnes qui travaillent au salaire minimum!

Au FRAPRU, ses membres réunis en assemblée générale en septembre dernier ont décidé à l'unanimité, dans une perspective de lutte à la pauvreté, de se positionner en faveur de l'augmentation immédiate du salaire minimum à 15\$ de l'heure et son indexation subséquente; le regroupement s'est ainsi engagé à diffuser à ses membres les informations et les appels à l'action des campagnes portant sur cette revendication.

Pour appuyer la revendication du salaire minimum à 15\$ de l'heure, il y a eu une manifestation le 4 avril 2017, en marge du congrès de l'Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel. Des actions auront également lieu le 1^{er} mai.

La lutte continue... Soyons-y!!

TOUJOURS AU FRONT

Publié par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), un regroupement national pour le droit au logement composé de quelque 160 organismes des différentes régions du Québec, dont une trentaine qui sont au cœur de ses actions et de sa vie démocratique.

Toujours au front est sous la responsabilité d'un comité de rédaction formé de militants, de militantes, de travailleurs et de travailleuses de groupes membres participants du FRAPRU, ainsi que de la permanence de l'organisme.

Ont collaboré à ce numéro : Jean-François Carrier, Philippe Colas, Marie-José Corriveau, Bruce Gervais, Émilie E. Joly, Véronique Laflamme, Norman Laforce, Céline Magontier, Réal Michaud, Laurent Trépanier Capistran et Rabot.

Pour nous rejoindre :
Téléphone : (514) 522-1010
Courrier électronique : frapru@frapru.qc.ca

Visitez notre site web :
www.frapru.qc.ca

Suivez-nous
Sur Facebook : www.facebook.com/frapru.logement
Sur Twitter : @FRAPRU



Insérer logos écolos ici

Des nouvelles de la France

Le DAL en lutte pour le droit au logement!

L'Association Droit Au Logement (DAL) a été créée à Paris, par des familles mal-logées ou sans-logis et des militantEs, suite au campement de 48 ménages, essentiellement des familles avec enfants, expulsées en mai 1990 de deux immeubles squattés. Après quatre mois de campement et de manifestations, les familles ont été relogées. Depuis, le DAL poursuit la lutte pour le droit au logement.

Le 5 mars dernier, le DAL et ses alliés organisaient une grande manifestation, à Paris, pour exiger une meilleure application de la loi sur le droit au logement opposable (DALO). Adoptée en mars 2007, la loi DALO a institué un droit au logement garanti par l'État qui permet aux personnes mal-logées, ou en attente d'un logement social pendant un délai trop long, d'intenter des recours pour obtenir un logement décent ou un hébergement.

En dix ans, plus de 100 000 ménages ont été logés grâce au DALO. Néanmoins, il reste 58 000 ménages reconnus prioritaires qui attendent toujours (dont 45 000 dans la région parisienne), sans compter les nombreux ménages qui ne font pas valoir ce droit.

Ainsi, chaque année, faute de volonté politique, la crise du logement s'aggrave et le nombre de mal-logéEs et de sans logis augmente. Les freins et les obstacles à l'application de la loi se mul-

tiplient: difficultés d'accès au droit, instauration de critères arbitraires et illégaux, stigmatisation des ménages prioritaires, offre de logements sociaux très insuffisante et inadaptée. De plus en plus, les recours aboutissent seulement de manière exceptionnelle à une solution d'hébergement stable et durable.

À l'heure des campagnes présidentielle et législative en France, le DAL exige que le droit au logement soit au centre des politiques publiques. Le DAL demande aux candidats et aux candidates de s'engager à appliquer les lois garantissant le droit au logement, et de le rendre réellement effectif. Dix ans après, appliquer la loi c'est urgent!



Photo: Droit au logement (DAL)

Le revenu minimum garanti

Solution à la pauvreté ou attrape-nigaud néolibéral ?

Jean-François Carrier, intervenant au soutien communautaire à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)

Même si le revenu social universel garanti (RSUG) semble être un nouveau concept, il est intéressant d'apprendre qu'il fût présent dès 1601 dans la loi anglaise sur les pauvres (*Poor Law*) et qu'il servait à faire le lien entre l'assistance sociale et les principes de dignité et de citoyenneté. Malheureusement, il entre souvent en conflit avec l'aide sociale, la redistribution de la richesse et l'incitation au travail.

Il existe une multitude d'appellations pour parler du RSUG: revenu de citoyenneté, allocation universelle, revenu minimum garanti (RMG), revenus d'existence, revenu de base ou encore revenu social. En fait, l'idée de base est simple: offrir une allocation universelle récurrente à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, peu importe leur situation financière. Trois modèles sont davantage discutés.

Le revenu minimum garanti (RMG)

Le revenu minimum garanti (RMG) est présentement à l'étude par le gouvernement libéral du Québec, plus précisément par les ministres François Blais et Carlos Leitão, soutenus par un comité d'experts de la finance, dont le rapport sera publié le 17 juin prochain. Connaissant l'arrogance et le mépris du présent gouvernement, la proposition de RMG qui en découlerait soulève plusieurs craintes et interrogations. Il est très possible de croire que, avec son approche néolibérale, il propose une allocation beaucoup plus basse qu'un véritable montant nécessaire de subsistance. Cette nouvelle réforme pourrait aussi servir à éliminer certains programmes existants, au nom de l'implantation d'un revenu minimum garanti. Plusieurs pourraient donc se retrouver dans une situation encore plus précaire qu'avant l'arrivée du fameux RMG.



Photo: Véronique Laflamme

Le revenu de base

Le concept de revenu de base, proposé par le mouvement international *Basic Income Earth Network* se situe entre le revenu minimum garanti (RMG) et le revenu social universel garanti (RSUG). Il se définit par quatre grands axes: il est universel, individuel, inconditionnel et se détermine par un niveau de revenu de base calculé à 60% du revenu médian enregistré dans le pays. Au Québec, il se situerait environ à 1400\$ par mois. Dans ce scénario, les services publics déjà existants demeurent en place.

Le revenu social universel garanti

Le revenu social universel garanti (RSUG) est un concept qui a été développé par le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* (FCPASQ) et le *Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec* (GRFPQ). De toutes les formes de revenu, c'est

celui qui serait le plus généreux et qui offrirait une réelle possibilité aux gens de vivre dans la dignité. Plusieurs principes soutiennent ce programme, notamment l'importance pour la société d'assurer à tous et toutes les ressources nécessaires.

L'universalité est une prémisses du RSUG et viserait à garantir un même revenu de base pour tous et toutes, éliminant ainsi de nombreux préjugés en lien avec l'aide sociale.

Un autre principe est celui de l'autonomie économique puisqu'il vise à sortir des personnes de la dépendance économique. Également, il préconise une diminution importante du contrôle et de la répression; n'ayant plus besoin d'inspecteurs à l'aide sociale. Les gens auraient enfin le droit de s'entraider et vivre ensemble légalement, sans avoir peur de se «faire couper» leur chèque.

Cette orientation se démarque par une offre majorée de services publics gratuits, universels et garantis. Le montant proposé par le FCPASQ est de 1 667\$ par mois, par personne, et serait donné de la naissance jusqu'à la mort.

Peu importe le modèle retenu par le Comité ministériel, plusieurs questions demeurent en suspens. Le Québec n'étant qu'une province, le gouvernement fédéral couperait-il le financement de certains programmes ou les transferts d'argent si les conditions d'obtention ne sont plus respectées?

Un revenu universel pourrait permettre un seuil minimal, tant et aussi longtemps qu'il est bien appliqué et avec certaines garanties. Toutefois, présentement, dans le système politique néolibéral où nous nous trouvons, plusieurs d'entre nous risqueraient d'y perdre au change et ce ne sera évidemment pas les plus riches qui seraient pénalisés.

Le soutien gouvernemental aux groupes communautaires et aux fondations

Le diable est dans les détails

Marie-José Corriveau,
coordonnatrice du FRAPRU

Au milieu des années 2000, Québec a accordé 350 millions \$ sur 12 ans à la Fondation Chagnon, pour ses programmes *Québec en forme* (2007-2017) et *Avenir d'enfants* (2009-2019). Le milieu communautaire a alors grincé des dents; on n'acceptait pas que des montants aussi importants soient détournés des programmes sociaux et que la Fondation choisisse dorénavant les groupes bénéficiaires des subventions gouvernementales et privées.

En 2015, le gouvernement Couillard a récidivé en accordant 22 millions\$ en 5 ans, à Fondation du Dr Julien, pour le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté. La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille s'est insurgée, dénonçant les coupures infligées les années précédentes aux centres de la petite enfance (CPE) et le sous-financement chronique imposés aux organismes communautaires Famille, depuis 2004.

La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame, pour sa part, 475 millions \$ de plus par année pour financer la mission des 4000 groupes d'action communautaire autonome. À cela le gouvernement objecte que le soutien financier gouvernemental en action communautaire est passé de 473 millions \$, en 2000-2001, à 959 millions\$, en 2013-2014¹. Ce que les Libéraux ne disent pas, c'est que ces sommes comprennent tous les contrats de services signés avec des organismes sans but lucratif.

Détournement de mission minant

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, le phénomène est en croissance et

constitue une véritable menace pour l'intégrité des services publics. Des ententes sont signées entre le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les groupes, en marge des conventions collectives, sans rapport de force de la part des conseils d'administration des organismes. Ce constat en inquiète plusieurs qui envisagent même de lancer une campagne de syndicalisation dans les groupes concernés.

L'enjeu n'est pas que syndical. Faute d'un financement à la mission suffisant, les groupes qui succombent aux pressions du MSSS, affaiblissent leur autonomie. Non seulement ils doivent subordonner leurs priorités à celles du ministère, mais ils mettent en veilleuse leurs propres projets et les innovations sociales qui pourraient émerger.

Plus encore, le recours à des tiers pour rendre

des services publics, même s'ils sont du milieu communautaire, altère la responsabilité de l'État et le pouvoir des citoyennes et des citoyens. Comment réclamer et obtenir un traitement égal, où qu'on soit au Québec et quelque soit sa condition, alors que la livraison des services est morcelée et sans continuité ?

Pour toutes ces raisons, les groupes de défense collective des droits devraient être préoccupés par le virage «services» observé dans le secteur communautaire de la santé et des services sociaux. Tous ont intérêt à ce que l'ensemble obtienne un financement à la mission suffisant, doublé d'un respect de l'autonomie, conformément à la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire de 2001, *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*.



Action de perturbation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, le 7 février 2017, dans le cadre de la campagne «Engagez-vous pour le communautaire», à Montréal. Une action s'est également déroulée simultanément au Complexe G, à Québec. (photo: Céline Magontier).

Démocratie et vie associative

Lutter ensemble, plus que jamais!

Bruce Gervais, coordonnateur de l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue (ALOCAT)

Mobilisation, démocratie, vie associative. Voilà des principes, des actions, qui orientent et définissent depuis plusieurs décennies à la fois le comment et le pourquoi des luttes menées par les groupes de défenses de droits. Or, à l'ère d'une technologie qui sépare au lieu d'unir et de gouvernements qui font de même, l'idée collective semble de plus en plus durement mise à l'épreuve.

Les militants et militantes au cœur de l'action

«De tout temps, les personnes qui vivent directement les problèmes de logement ont été au cœur de notre organisation et de sa lutte», explique la coordonnatrice du FRAPRU, Marie-José Corriveau. «Cependant, je crois qu'aujourd'hui, nous devons faire particulièrement attention aux personnes qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies de communication et qui sont plus que jamais menacées d'isolement», poursuit-elle. Il serait pourtant facile de penser que la technologie numérique et les réseaux sociaux soient des moyens de mobilisation rapides et efficaces. «C'est un leurre», dit Danik Laporte, agent sociopolitique au Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT). «Certains et certaines pensent que c'est la panacée comme moyen de communication mais non, parce que par la technologie, il n'y a pas de contact humain et ce sont nos expériences d'humain qui font en sorte qu'on a envie de récidiver», ajoute-t-il.

Comme le mentionne la coordonnatrice du FRAPRU: «il n'y a jamais rien d'acquis. Il faut toujours faire des efforts pour que les militantes et les militants, de longue date ou nouvellement impliqués, s'approprient les enjeux. Il faut continuer d'utiliser les anciens moyens de mobilisation, qui

ont fait leurs preuves, comme le téléphone et le tractage, pour leur permettre de rester engagéEs dans la lutte».

De Montréal-Nord à l'Abitibi: même combat

Jacynthe Morin est organisatrice communautaire au Comité logement de Montréal-Nord dont l'équipe a mis sur pied, en 2011, le Comité Action Logement (CAL) qui consiste en un comité de mobilisation. «Dès le début, les membres avaient de nombreux projets qu'ils et elles souhaitaient concrétiser par le biais du CAL. Le premier projet a été d'organiser les célébrations du 10^e anniversaire de l'organisme en 2012. Par la suite, les membres ont organisé une activité ou action par an. Mais, il y a constamment un travail à faire pour que les personnes soient présentes et pour recruter des membres. Cependant, par leur implication, il est clair que les membres sont devenuEs plus au fait des enjeux touchant le logement; ils et elles défendent leur point de vue, représentent l'organisme dans des instances comme le FRAPRU et cette assurance, c'est en s'impliquant au CAL qu'ils et elles l'ont acquise».

C'est l'implication qui place donc ces personnes au centre même du processus démocratique, selon Danik Laporte du RÉPAT. «Considérer la démocratie comme un vote au 4 ans, c'est d'en annoncer sa mort. C'est lorsqu'on la pratique qu'elle est vivante, c'est lorsqu'on l'exerce qu'on a le goût de l'exercer encore et encore».

Alors que l'État se déleste de ses responsabilités en matière de justice sociale, laissant au corporatisme le soin de rassembler et aux médias la liberté de désinformer, l'idée citoyenne, tout comme celle de la Cité comme espace où intervenir, semble avoir perdu de son sens. C'est dire ce que valent nos efforts de mobilisation: garder des espace ouverts, là où accueillir, s'exprimer et s'intéresser seront toujours des engagements envers le respect des droits de toutes et de tous, envers l'équité et l'égalité.

Regard sur le projet de loi 122

Céline Magontier,
organisatrice communautaire au FRAPRU

Le 6 décembre 2016, Martin Coiteux, ministre responsable de l'habitation, a déposé le projet de loi 122 (PL122), visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs. Le PL122 interpelle le FRAPRU en ce sens qu'il soulève questions et inquiétudes concernant notamment le droit au logement. En jouant un rôle de premier plan concernant le développement de logements sociaux et en matière de salubrité des logements locatifs privés, ce droit devrait être au cœur des nouveaux pouvoirs et responsabilités consentis aux villes. Or, le PL122 n'accorde pas tous les outils nécessaires à sa réalisation, ce qui pourrait aller jusqu'à accroître les problèmes et les inégalités.

Les lacunes du projet de loi 122

Afin de permettre le développement de nouveaux logements sociaux sur leur territoire, les villes devraient être investies du pouvoir de contraindre les promoteurs immobiliers à inclure



De nouveaux pouvoirs doivent être octroyés aux municipalités pour faire exécuter, au frais des propriétaires délinquants, les travaux nécessaires au maintien du parc locatif (photo : Véronique Laflamme).

des logements sociaux dans leurs projets résidentiels, mais aussi de se prévaloir d'un pouvoir de préemption sur tout terrain ou bâtiment non

public, de manière à constituer une réserve de terrains et de bâtiments à des fins de logement social. Or, le PL122, ne prévoit rien en ce sens.

Dans la Capitale nationale

Le 9 décembre dernier, la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (projet de loi 109) a été sanctionnée par l'Assemblée nationale.

La ville de Québec obtient ainsi de nouveaux pouvoirs, à l'encontre des arrondissements : le conseil de ville peut désormais renverser toute décision d'arrondissement, avec les deux tiers des voix. En matière d'aménagement et d'urbanisme, la ville de Québec gagne des pouvoirs additionnels pour davantage protéger le patrimoine bâti, en augmentant par exemple les amendes pour les immeubles détériorés ou pour la démolition illégale de bâtiments patrimoniaux. La ville pourra dorénavant, par résolution, obliger le propriétaire d'un immeuble à faire ou permettra à la ville de faire exécuter au frais du propriétaire, tout entretien imposé par la loi ou par règlement. Il reste à voir si la ville utilisera ces nouveaux pouvoirs contre les propriétaires de logements locatifs délinquants.

La ville obtient aussi un pouvoir général de taxation. On ne sait toutefois pas encore exactement comment il sera appliqué ; la ville a mentionné vouloir taxer les stationnements à ciel ouvert pour inciter leurs propriétaires à développer ces terrains.

Le PL109 cherchait à abolir les référendums. Toutefois, dans la loi adoptée, cet article a été retiré. Cette question est renvoyée aux débats sur l'adoption du projet de loi 122 sur l'autonomie et les pouvoirs des municipalités.

Montréal métropole

Le 8 décembre dernier, le projet de loi 121 (PL 121), visant à augmenter l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Loi sur la métropole), a été déposé par le ministre Martin Coiteux. Ce même jour, a été signée l'entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

Alors que le PL 121 n'est pas encore adopté, l'entente-cadre, clairement conçue en fonction du projet de loi, est entrée en vigueur dès le premier avril. Ce constat ne peut être qu'inquiétant. Les dés seraient-ils jetés d'avance ?

Quoi qu'il en soit, le FRAPRU a déposé le 28 mars dernier un mémoire en commission parlementaire pour faire entendre ses inquiétudes et recommandations au sujet des enjeux démocratiques et de celui du droit au logement.

Au chapitre de la salubrité, le PL122 est un véritable rendez-vous manqué en ne prévoyant pas l'adoption d'un code national visant à la garantir. Aussi, les villes auraient dû être investies d'un pouvoir de saisie afin d'éviter l'acquisition des immeubles de propriétaires délinquants « à leur juste valeur marchande », qui a pour effet de les récompenser plutôt que de les pénaliser.

Mettre à la disposition des villes les moyens d'appliquer leurs nouveaux pouvoirs

Il est alarmant de constater qu'au lieu de prévoir des transferts de fonds équitables vers les villes, les seuls nouveaux moyens de financement prévus pour leur permettre d'utiliser leurs pouvoirs supplémentaires sont des pouvoirs de taxation et de tarification. Or, en plus d'être régressifs, c'est-à-dire d'imposer le même taux à toutes et tous, indépendamment des revenus, contrairement à l'impôt, et donc de s'exercer au détriment des plus pauvres, ceux-ci risquent de nourrir la rivalité entre les villes et de laisser libre court au développement de projets immobiliers non abordables.

Un autre point particulièrement préoccupant du PL122 est l'abandon du processus référendaire, d'autant plus qu'il n'est remplacé par aucun autre mécanisme obligatoire de consultation publique. Bien que celui-ci soit imparfait dans sa forme actuelle, il s'agit du seul moyen existant permettant de forcer la publicisation des projets immobiliers majeurs et, à ce titre, permettre l'exercice de la démocratie citoyenne. L'abandonner revêt un risque réel de développement urbain au grès des promoteurs immobilier. C'est pourquoi celui-ci devrait être maintenu et amélioré, en plus de contraindre les municipalités à se doter de procédures de consultations publiques.

C'est à la lumière de tous ces constats que le FRAPRU a fait part de ses préoccupations et recommandations en commission parlementaire le 21 février dernier, après avoir déposé un mémoire à l'Assemblée nationale, disponible en ligne sur son site.

OPÉRATIONS

DE BÂTIMENTS ET DE TERRAINS

À PARTIR
DU

2017



© Rabot 2017



Front d'action populaire
en réaménagement urbain

N° 134 • Hiver 2017

Pour garantir le droit au logement, il faut investir à la hauteur des besoins!

Même s'ils contiennent des investissements en matière d'habitation, obtenus notamment grâce à la mobilisation, les budgets déposés en mars 2017, à Ottawa et à Québec, confirment le manque de volonté des gouvernements dans la mise en œuvre du droit au logement.

Ni l'un, ni l'autre n'a apparemment décidé de s'attaquer sérieusement aux dénis du droit au logement, ni à lutter avec conviction contre la pauvreté. Pire, les gouvernements Trudeau et Couillard continuent de se priver de sommes considérables en diminuant la contribution fiscale des mieux nantis et en ne luttant pas efficacement contre l'évasion et l'évitement fiscal. Comme nous le scandons souvent: «De l'argent, il y en a dans les poches du patronat!».



Blocage du ministère des Finances, à Québec, le 19 janvier 2017, dès 6 h 45 du matin (photo: Réal Michaud.)